

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2020

Sont présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Bertrand DESBORDES, Pascale DUPUY, Marie-Cécile LECOMTE, Marie-José LEJEUNE, Claude MARBOUTY, Alain MARTHON, Sabrina TIGOULET, Philippe VEYRIRAS.

Pouvoir de vote :

Mireille DEMAR-LAGE donne pouvoir de vote à Pascale DUPUY.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

I – Délibération pour annuler la délibération d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) à Anthony VILLENEUVE

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération prise le 27 juillet concernant l'attribution de l'IAT à Anthony VILLENEUVE, la préfecture nous demande de la retirer. En effet, celle-ci ne dispose plus de base légale et il convient de lui substituer le RIFSEEP et ceci pour tous les agents de la collectivité. Monsieur le Maire prendra un arrêté pour permettre à cet agent d'obtenir l'IAT jusqu'à la mise en place du RIFSEEP prévu le 1 avril 2021.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le remplacement de l'IAT par le RIFSEEP pour Anthony VILLENEUVE.

II – Délibération pour la location des tables, bancs et chaises en bois du hangar

Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il a beaucoup de demandes de particuliers concernant l'emprunt de tables, de bancs et de chaises du hangar. Il propose de demander une participation aux emprunteurs, soit pour une table et deux bancs ou une table et six chaises : 5 €, sans caution.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ce prix.

III - Délibération pour le choix du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire précise que suite à la présentation du bureau d'études VRD'EAU, la commune a choisi la solution 2 : mise en séparatif, avec un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales dont le coût est de 319 947,00 € HT. Il rappelle que le coût du réseau eaux pluviales (104 871 €) devra être pris en compte dans le budget principal ou dans le budget assainissement car il n'est pas subventionnable. Il ajoute que le reste à charge, une fois les subventions obtenues, est de 100404,53 € et sera supporté par le budget assainissement. Il sera

nécessaire, toutefois, d'avoir recours à un emprunt de 100 000€ remboursé sur 25 ou 30 ans. Un emprunt relais TVA de 65 000 € devra également être réalisé sur 2 ans en attendant le remboursement du fonds de compensation de la TVA. Il rappelle qu'au 1^{er} janvier 2020, la commune a un excédent d'investissement de 56 387 € ce qui permet une petite marge de manœuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'adopter à l'unanimité la solution de ce réseau séparatif.

IV - Délibération pour le choix des possibilités pour l'aménagement du bourg

A la suite de la présentation par le bureau d'études A2I de deux aménagements possibles, Monsieur le Maire indique qu'une troisième option retenant des propositions des deux esquisses pourrait être prise en compte.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour attendre la troisième proposition.

V - Délibération pour demander les subventions dans le cadre des CTD, DETR, DSIL, CDDI concernant le parcours sportif, l'aménagement du centre bourg et le réseau d'assainissement

Monsieur le Maire ajoute que des subventions peuvent être demandées pour les trois dossiers. Celui de l'assainissement peut prétendre à une subvention du département (CTD), de l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Celui de l'aménagement du bourg à une dotation départementale de développement intercommunal (CDDI), à une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à une dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et enfin l'aménagement sportif à une dotation du département (CTD), une dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce dernier dossier n'étant pas encore finalisé, ne sera pas présenté.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces demandes de subventions.

VI - Délibération pour fixer le prix du m3 d'eau de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le prix du m3 d'eau de l'assainissement collectif se décompose en deux parties.

- Pour les particuliers, l'abonnement est de 35,00 € et la redevance de 1,00 € par m3
- Pour les agriculteurs, l'abonnement est de 35,00 € et un forfait à 130,00 €.

Comme les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2017, il propose de maintenir l'abonnement à 35,00 € et de passer le m3 pour les particuliers à 1,05 € et le forfait pour les agriculteurs à 135,00 €.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces nouveaux tarifs.

VII - Délibération sur la poursuite d'une étude concernant l'installation d'une éolienne

A la suite de la présentation par la société kallista Energy pour l'installation d'une éolienne sur un terrain privé dans la commune, Monsieur le Maire propose de reporter la délibération, après la présentation du projet en réunion publique et lorsque toutes les études d'impact auront été menées.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette proposition.

VIII - Délibération pour la révision des taux d'emprunts concernant le restaurant scolaire, les classes construites en 2007 et l'assainissement

Compte tenu de la baisse importante des taux d'emprunt, Monsieur le Maire estime opportun de renégocier ces trois prêts. Claude MARBOUTY qui a étudié le dossier précise qu'une possible économie de 33 000 € peut être réalisée et se propose de le finaliser auprès des banques.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt et tous les documents nécessaires se rapportant à ces offres.

IX - Informations diverses

- Point sur les travaux de la maison communale :

Monsieur le Maire enchaîne avec le gros œuvre attribué à la société EDIFIANCE. Au montant des travaux de 66 690,55 € HT, il faut ajouter la somme de 3 500,00 € HT correspondant aux mesures à mettre en place pour le COVID. Il précise que la cabane de chantier sera installée sur le trottoir mais dépassera sur la chaussée et que des hirondelles (espèce protégée) nichent dans la grange, (à voir avec la LPO). Il ajoute que le désamiantage se fera le 12 octobre, les travaux de gros œuvre débuteront le 19 octobre et la fin des travaux est prévue le 21 juin 2021.

- Maison médicale

Monsieur le Maire indique que l'expertise est maintenant terminée, qu'un pré-rapport a été envoyé à toutes les parties et que celles-ci ont jusqu'au 30 septembre pour transmettre leurs observations. Ensuite, le rapport final d'expertise sera établi et déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Limoges.

- Création d'un commerce alimentaire

Monsieur le Maire poursuit avec une demande concernant l'implantation d'un commerce alimentaire. Il précise que ce professionnel voudrait que la commune prenne en charge le parking qui se situe sur l'espace public tandis que lui serait propriétaire des bâtiments qui se trouvent sur un terrain appartenant à un particulier. Monsieur le Maire ajoute que ce parking peut être subventionné à hauteur de 30 % sur une dépense de 100 000 €.

- Point sur les festivités de fin d'année :

Monsieur le Maire indique qu'un marché a lieu le lendemain vendredi 25 septembre de 17 h 30 à 20 h 30 sous la halle avec plusieurs commerçants.

Il précise que la cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11h00 avec le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

Le circuit des petites voitures de course pourrait se tenir le 5 décembre au profit du téléthon suivant les mesures sanitaires liées à l'évolution de l'épidémie de la Covid19.

Il ajoute que cette année le repas des aînés n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid19, et qu'en conséquence, un colis sera distribué aux personnes de plus de 70 ans.

Il indique qu'il faut prévoir un bulletin municipal et y faire figurer la liste des manifestations.

Il rappelle que les vœux du Maire auront lieu le 3ème samedi de janvier suivant les mesures sanitaires liées à l'évolution de l'épidémie de la Covid19 et la montée historique des vieilles voitures se déroulera le samedi 17 avril 2021.

Il remet aux membres du conseil un document concernant l'assemblée générale du syndicat des eaux Vienne Briance Gorre. Ce document présente les missions du syndicat, les interventions sur le réseau d'eau ainsi que la société Services des Eaux des 3 Rivières, délégataire de service public.

Il poursuit en disant qu'il est missionné pour effectuer une étude sur la gestion des déchets. Le SYDED qui s'occupe du recyclage a augmenté ses tarifs et pour éviter une répercussion sur le montant de la redevance, la communauté de communes BSHV a viré une somme de son budget principal à celui des OM. Il indique qu'il va réaliser une étude comparative avec le Sirtom de l'agglomération de Brive.

Fabrice ARNAUD indique que la route du "Masgardaud" va être reprise au printemps car des malfaçons sont apparues et qu'elle sera terminée jusqu'aux Trois Pierres.

Marie-José LEJEUNE précise que le SIPRAD, lors de son assemblée générale du 27 août a élu un nouveau conseil d'administration ainsi qu'un nouveau bureau avec Martine ASTIER, Présidente, Janine RUAUD Vice-présidente, Sylvie BRAUGE, trésorière, Marie-José LEJEUNE, trésorière adjointe, Eliane VERGNE, secrétaire, Jacqueline PREVOST, secrétaire adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20